

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00941

Numéro SIREN : 443 299 813

Nom ou dénomination : A.M.S.P.B HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2021 sous le numéro de dépôt 81

1

BILAN SIMPLIFIÉ

ulaire obligatoire (art. 302 Septies
du Code Général des Impôts)Néant ☐ *Désignation de l'entreprise SAS A.M.S.P.B. HOLDINGAdresse de l'entreprise 58 avenue d'Oyonnax

01100 BELLIGNAT

Numéro SIRET * 4 4 3 2 9 9 8 1 3 0 0 0 3 2Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 8Durée de l'exercice précédent * 1 2

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		3 1 0 3 2 0 2 0		3 0 0 9 2 0 1 8	
		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
		028	030		22 744
	Immobilisations corporelles *	040	042	611 795	671 322
	Immobilisations financières * (1)	044	048	611 795	694 066
Total I (5)		050	052		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	060	062		
	Marchandises *	064	066		
	Avances et acomptes versés sur commandes	068	070		
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	072	074	30 911	56 533
	Autres * (3)	080	082		
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement	084	086	2 207	65 258
	Disponibilités	092	094	384	958
	Charges constatées d'avance *	096	098	33 502	122 749
	Total II	110	112	645 297	816 815
	Total général (I+II)				
PASSIF					
		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		38 500	38 500
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		3 850	3 850
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		324 093	493 896
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		141 420	42 197
	Provisions réglementées	140		32 695	27 219
	Total I	142		540 558	605 662
	Total II	154			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156		91 058	176 328
	Emprunts et dettes assimilées	164			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166		4 106	5 636
	Fournisseurs et comptes rattachés *	172		9 575	29 188
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169			
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		104 739	211 152
Total général (I + II + III)		180		645 297	816 815
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	54 484
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	10 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.M.S.P.B. HOLDING

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		13	10	32	02
		01	02	01	02
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens services *	215		214	
		217		218	25 670
	Production stockée *			222	53 854
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	2 989
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	28 658		58 480
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * :			242	23 385
	Impôts, taxes et versements assimilés	243	554	244	1 180
	Rémunérations du personnel *			250	2 905
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	2 386
	Dotations aux amortissements *			254	5 674
	Dotations aux provisions			256	
Autres charges	259		262	1	
Total des charges d'exploitation (II)		264	35 531		62 357
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(6 872)		(3 877)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280	271 780	57 001
	Produits exceptionnels	(IV)	290	14 680	
	Charges financières	(V)	294	3 387	3 481
	Charges exceptionnelles	(VI)	300	134 781	7 445
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	141 420		42 197
B - RÉSULTAT FISCAL		312	141 420	314	
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	2 751		
	Provisions non déductibles *	322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)	324	615		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330	102 632
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997			
	Entreprenneurs	986		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981				
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		350	263 191	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D		993		641	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		352		354	15 773
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)	356			
	Déficits antérieurs reportables : * 45.082			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		370		372	15 773

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

31/03/2020

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.S.P.B. HOLDING

Détail des réintégrations diverses		
Amendes et pénalités		105
Moins value à long terme		102 527
Total des réintégrations diverses	330	102 632

Détail des déductions diverses		
Régime des sociétés mères et des filiales - Produit net		163 191
Reprise provision sur titre de participation		100 000
Total des déductions diverses	350	263 191

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.S.P.B. HOLDING

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	35 550	462		464	35 550	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	5 188	472		474	5 188	476			
Immobilisations financières		480	714 322	482		484	102 527	486	611 795		611 795
TOTAL		490	755 060	492		494	143 265	496	611 795		611 795

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	15 642	552	5 669	554	21 311	556	
Autres immobilisations corporelles		560	2 352	562	5	564	2 357	566	
TOTAL		570	17 994	572	5 674	574	23 668	576	

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	ACQUISITIONS TITRE	RENAULT TALISMAN E	FNAC-REFLEX NIKON	PC PORTABLE	GOUTANNY DAU MODIF				
	GOUTANNY DAU MODIF	GOUTANNY DAU MODIF	GOUTAGNY DAU MODIF	IMPRIMANTE TOSHIBA					
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
					Court terme *	Long terme								
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %						
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1	100 000		100 000					(100 000)						
2	35 550	21 311	14 239	10 000	(4 239)									
3	2 537	1 004	1 534		(1 534)									
4	1 575	278	1 297		(1 297)									
5	1 197		1 197					(1 197)						
6	916		916					(916)						
7	211		211					(211)						
8	203		203					(203)						
9	1 075	1 075												
10														
TOTAL	578	143 265	580	23 668	582	119 597	584	10 000	586	(7 070)	588	587	589	(102 527)
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590		583	594		595	100 000		
TOTAL						596	(7 070)	585	597		599	(2 527)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Néant ☐ *aire obligatoire (article 302 Septies
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.S.P.B. HOLDING

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	27 219	602	7 655	604	2 179	606	32 695
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
	Provisions pour risques et charges	620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	100 000	632		634	100 000	636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	127 219	682	7 655	684	102 179	686	32 695

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	45 082
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	45 082
Déficits de l'exercice	860	15 773
Total des déficits restant à reporter	870	60 855

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	1 800
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 665
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

31/03/2020

signature de l'entreprise :

SAS A.M.S.P.B. HOLDING

Détail des Autres Imputations

[illegible]

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2020

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.S.P.B. HOLDING		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/10/2018		et clos le : 31/03/2020	
Durée en nombre de mois		1	8
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
		861	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

A.M.S.P.B HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 38 500 euros
Siège social : 58, Avenue d'Oyonnax
01100 BELLIGNAT
443 299 813 RCS BOURG EN BRESSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 12 NOVEMBRE 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à 141 420,11 euros en totalité au compte « Autres Réserves ».

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30.09.2018	212 000 €	/	/
30.09.2017	150 000 €	/	/
30.09.2016	/	/	/

**Certifié conforme,
La Présidente,**

